

Division des personnels et des moyens du 1<sup>er</sup> degré  
DIPEM  
n°2020-2021-96  
Affaire suivie par :  
Véronique BORIES  
Tél : 05 67 76 53 68  
Mél : ia12-dipem1d@ac-toulouse.fr

279 Rue Pierre Carrère  
12000 RODEZ

Rodez, le 12 mai 2021

L'inspectrice d'académie, directrice académique  
des services de l'Education nationale de l'Aveyron

à

Monsieur le secrétaire départemental du SE-UNSA

**Objet :** Commission administrative paritaire départementale (CAPD)

**Référence :** Votre courriel du 6 mai 2021

Par courriel mentionné en objet, vous m'interrogez quant à la tenue d'une CAPD pour traiter des sujets relatifs à la liste d'aptitude aux fonctions de direction et aux congés de formation.

Je souhaite tout d'abord vous rappeler que la loi de la transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a apporté des modifications en matière de consultation de la CAPD.

S'agissant de votre demande, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je n'organiserai pas de CAPD au sujet de la liste d'aptitude aux fonctions de direction.

En revanche, conformément à l'information qui vous a été donnée par monsieur le secrétaire général de l'académie de Toulouse, je réunirai une CAPD qui traitera des congés de formation. A ce jour, la date envisagée est le jeudi 10 juin 2021.

  
Armelle FELLAHI